



GRAND×BOUCTOUCHE

Réunion extraordinaire du Conseil municipal de Grand-Bouctouche

PROCÈS-VERBAL

le mardi 11 juillet 2023

18 h 00

Salle du conseil

Présence :

- Aldéo Saulnier, maire**
- Pauline Hébert, maire suppléante**
- Jean-Claude Babineau, conseiller**
- Achille Bastarache, conseiller**
- David Boudreau, conseiller**
- Mariette Cormier, conseillère**
- Lise LeBlanc, conseillère**
- Clétus Maillet, conseiller**
- Serge Arsenault, directeur général et greffier**
- Joanne Savoie, greffière adjointe**

Absent : **Gérald Saulnier, conseiller**

1. Ouverture officielle de la séance

Le maire, Aldéo Saulnier, ouvre officiellement la séance à 18h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

23-83 : PAULINE HÉBERT / MARIETTE CORMIER

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Divulcation de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. Écoute des objections de l'Arrêté 2023-05 - Arrêté modifiant l'arrêté 2021-03; l'arrêté de zonage de la ville de Bouctouche (terrain au coin des rues Claude & Louis-Bourg)

Aucune personne ne s'est présentée pour s'opposer au projet d'arrêté et le directeur général fait part que la municipalité n'a pas reçu d'objections.

a. Arrêté 2023-05 - Arrêté modifiant l'arrêté 2021-03; l'arrêté de zonage de la ville de Bouctouche - première lecture lue dans son intégralité (terrain au coin des rues Claude & Louis-Bourg)

23-84 : ACHILLE BASTARACHE / CLÉTUS MAILLET

Que l'on adopte la première lecture de l'Arrêté 2023-05 - Arrêté modifiant l'arrêté 2021-03, l'arrêté de zonage de la ville de Bouctouche.

ADOPTÉE

b. Arrêté 2023-05 - Arrêté modifiant l'arrêté 2021-03; l'arrêté de zonage de la ville de Bouctouche - deuxième lecture lue par titre (terrain au coin des rues Claude & Louis-Bourg)

23-85 : MARIETTE CORMIER / DAVID BOUDREAU

Que l'on adopte la deuxième lecture de l'Arrêté 2023-05 - Arrêté modifiant l'arrêté 2021-03, l'arrêté de zonage de la ville de Bouctouche.

ADOPTÉE

5. Levée de la réunion

23-86 : PAULINE HÉBERT

La réunion est levée à 18h05.

ADOPTÉE